

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHALETTE-SUR-LOING**

Séance du 15 décembre 2008

COMPTE-RENDU

AFFAIRE N° 1	Approbation des modifications du statut du CIFAME	Rapporteur : M. Le Maire
----------------------------	--	---

Le conseil municipal a approuvé les modifications de statut du Syndicat intercommunal CIFAME intervenues le 7 novembre à l'occasion de son comité syndical :

Il s'agit :

- du changement de nom « CIFAME » qui devient « CFA EST-LOIRET »
- la création d'un poste de directeur à temps plein à la rentrée scolaire 2009.

AFFAIRE N° 2	Budget principal de l'exercice 2008 : décision modificative n°6	Rapporteur : M. Le Maire
----------------------------	--	---

Le conseil municipal a adopté la décision modificative n°6 qui est équilibrée en recettes et en dépenses à :

- **6.655 € en section d'investissement.** Elle permet des travaux à l'hôtel de ville notamment des achats de mobiliers pour des transferts de services (15.100€)

Le financement de la section d'investissement est assuré par la majoration de la taxe locale d'équipement et la minoration de certaines dépenses.

- **270 € en section de fonctionnement.** Elle permet de réajuster les crédits notamment :
 - les subventions au CCAS et au Secours populaire pour un montant cumulé de 946 €
 - la majoration de 3.250 € pour l'animation du relais assistantes maternelles par le biais d'une prestation de service
 - la majoration de 600 € pour les bons « restaurant du lac » offerts aux retraités châlettois
 - l'augmentation de 1.110 € pour couvrir les dérogations scolaires (familles châlettoises fréquentant des écoles extérieures)

La section est équilibrée par la minoration des dépenses imprévues.

AFFAIRE N° 3	Budget principal 2009 : Décision d'investissements anticipés	Rapporteur : M. Le Maire
----------------------------	---	-------------------------------------

Le conseil municipal a décidé d'inscrire par anticipation à l'adoption du budget de l'exercice 2009 les opérations suivantes :

- Avances au titre du P3 (réparations des chaufferies) 17.600 €
- Travaux de clôtures 29.000 €
- Aménagement des abords de la structure couverte de Vésines 26.400 €
- Acquisition du fond pour la médiathèque (livres & DVD) 7.500 €

AFFAIRE N° 4	Restaurant sur le Lac : Attribution d'une prime de Noël au personnel	Rapporteur : M. Le Maire
----------------------------	---	-------------------------------------

Conformément à la réglementation, le conseil municipal a attribué au personnel une prime nette de 550 € qui sera versée au mois de décembre 2008.

Cette prime tient compte des très bons résultats enregistrés depuis le début de l'année et de l'implication du personnel dans l'accueil des clients et dans la qualité des repas.

Cette question a été soumise au conseil d'exploitation du restaurant lors de sa séance du 2 décembre 2008 lequel a émis un avis favorable.

AFFAIRE N° 5	Restaurant sur le Lac : Budget primitif 2009	Rapporteur : M. Le Maire
----------------------------	---	-------------------------------------

Le conseil municipal a adopté le budget primitif du Restaurant sur le lac. La section d'exploitation est équilibrée à 756.400 €.

Ce document a reçu l'avis favorable du conseil d'exploitation du restaurant le 2 décembre 2008.

AFFAIRE N° 6 A	Prise en charge de frais de mission spéciale aux élus	Rapporteur : M. Le Maire
------------------------------	--	-------------------------------------

La réglementation autorise sur délibération expresse la prise en charge de frais de mission spéciale aux élus.

Le conseil municipal a voté la prise en charge des frais de transport et d'hébergement ainsi que le remboursement des frais occasionnés sur place aux élus lors du congrès des Maires qui s'est tenu les 24, 25 et 26 novembre 2008 à Paris.

AFFAIRE N° 6 B	Prise en charge de frais de mission spéciale aux élus	Rapporteur : M. Le Maire
------------------------------	--	-------------------------------------

Dans le cadre de sa délégation aux affaires culturelles, Mme Corinne Pilté s'est rendue le vendredi 21 novembre 2008 à Liège en Belgique pour assister au spectacle « Faiseurs de monstres » de la compagnie Arsenic qui sera programmé à Chalette en mai 2009. Le conseil municipal a voté la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

AFFAIRE N° 7	Garantie d'emprunt à l'OPAC du Loiret pour un prêt PLUS AA foncier relatif à l'acquisition amélioration d'un logement individuel rue Pierre Brossolette	Rapporteur : M. Le Maire
----------------------------	--	-------------------------------------

Le conseil municipal a accordé la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un emprunt de 56 923 € que l'OPAC doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour le financement d'un prêt PLUS AA (Prêt Locatif à Usage Social) destiné à l'acquisition
amélioration d'un logement individuel rue Pierre Brossolette.

- Taux d'intérêt révisable : 4,60 %
- Durée d'amortissement : 50 ans
- Taux de progressivité des annuités : 0,5 %
- Echéances annuelles.

AFFAIRE N°8	Garantie d'emprunt à l'OPAC du Loiret pour un prêt PLUS AA construction relatif à l'acquisition amélioration d'un logement individuel rue Pierre Brossolette	Rapporteur : M. Le Maire
---------------------------	---	-------------------------------------

Le conseil municipal a accordé la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un 2ème emprunt de 12 720 € que l'OPAC doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour le financement d'un prêt PLUS AA (Prêt Locatif à Usage Social) destiné à l'acquisition amélioration d'un logement individuel rue Pierre Brossolette.

- Taux d'intérêt révisable : 4,60 %
- Durée d'amortissement : 40 ans
- Taux de progressivité des annuités : 0,5 %
- Echéances annuelles.

AFFAIRE N° 9	Garantie d'emprunt à l'OPAC du Loiret pour un prêt PALULOS relatif à la réhabilitation de 72 logements collectifs rue Victor Hugo	Rapporteur : M. Le Maire
----------------------------	--	-------------------------------------

Le conseil municipal a accordé la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un emprunt de 1 600 000 € que l'OPAC doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour le financement d'un prêt PALULOS destiné à la réhabilitation de 72 logements collectifs rue Victor Hugo.

- Taux d'intérêt révisable : 4,60 %
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Taux de progressivité des annuités : 0 %
- Indice de référence : 4,00 % (Livret A)
- Commission d'intervention : 910 €
- Echéances annuelles.

AFFAIRE N° 10	Garantie d'emprunt à l'OPAC du Loiret pour un prêt PALULOS relatif à la réhabilitation de 41 logements collectifs rue Victor Hugo	Rapporteur : M. Le Maire
-----------------------------	--	-------------------------------------

Le conseil municipal a accordé la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un 2ème emprunt de 950 000 € que l'OPAC doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour le financement d'un prêt PALULOS destiné à la réhabilitation de 41 logements collectifs rue Victor Hugo.

- Taux d'intérêt révisable : 4,60 %
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Taux de progressivité des annuités : 0 %
- Indice de référence : 4,00 % (Livret A)
- Commission d'intervention : 780 €
- Echéances annuelles.

AFFAIRE N° 11	Contrat d'achat par EDF de l'énergie électrique produite à l'école Pierre Perret par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité	Rapporteur : M. Le Maire
------------------------------------	--	-------------------------------------

Le conseil municipal a décidé de passer un contrat d'achat par Electricité de France pour l'énergie électrique produite par les installations photovoltaïques de l'école Pierre Perret aux conditions suivantes :

- Durée du contrat : 20 ans (à compter de la mise en service du raccordement soit le 5/11/2008)
- L'énergie achetée est plafonnée annuellement à 7800 kWh
- La facturation est annuelle et indexée
- Tarifs d'achat en centimes /kWh hors TVA :
 - 55,964 tarif applicable jusqu'au plafond,
 - 5,000 tarif applicable au-delà du plafond.

AFFAIRE N° 12	Acquisition avec option de location de véhicules municipaux - APPEL D'OFFRES	Rapporteur : M. le maire
------------------------------------	---	-------------------------------------

La baisse importante des prix des véhicules représente une bonne occasion pour renouveler en partie le parc automobile vieillissant de la ville. Il a donc été décidé de procéder à l'achat de véhicules neufs.

Le conseil municipal a adopté le dossier de consultation des entreprises pour la fourniture et la maintenance de véhicules neufs avec option de location. Le conseil a également autorisé le maire à lancer un appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des différents lots et à signer les marchés à intervenir. Le marché concerne l'achat de 38 véhicules (véhicules de tourisme, utilitaires, camions benne, minibus, fourgons...) dont 27 véhicules dans la tranche ferme.

AFFAIRE N° 12 bis	Exonération de 50 % de la taxe foncière lors de l'installation d'équipements de production d'énergie renouvelable - Modification	Rapporteur : M. le Maire
--	---	---

Par une délibération du 13 octobre 2008, le conseil municipal a décidé d'exonérer, à hauteur de 50 % de la part communale de la taxe foncière, les contribuables chalettois qui installent des équipements de production d'énergie renouvelable, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Le conseil municipal a porté cette durée d'exonération à 5 ans, comme le prévoit le code général des impôts.

AFFAIRE N° 13	Travaux de défense incendie : demande de subvention au Conseil général du Loiret	Rapporteur : M. PEPIN
------------------------------------	---	--

Il est nécessaire d'effectuer la pose de poteaux d'incendie et la réalisation ou d'extension du réseau d'adduction d'eau dans les voies suivantes :

- Rue Jean Mermoz
- Rue du Gâtinais
- Allée Ronsard

Le montant total des travaux est estimé à 116 402 € H.T. soit 139 216,79 € T.T.C. dont 34 740 € H.T. au titre des poteaux incendie.

Afin d'aider la commune à financer ces opérations, le conseil municipal a sollicité le conseil général du Loiret pour obtenir la subvention à laquelle elle ouvre droit.

AFFAIRE N° 14	Diagnostic thermique pour l'extension de la salle culturelle « le Hangar » : demande de subvention à l'ADEME et à la région Centre	Rapporteur : M. PEPIN
------------------------------------	---	--

Avant de réaliser l'extension de la salle culturelle « le Hangar » prévue au contrat d'agglomération, il est indispensable que soit réalisée une étude thermique sur le bâtiment. La ville peut obtenir une subvention pouvant aller jusqu'à 70 % auprès de l'ADEME et de la région Centre pour la réalisation de cette étude. Le coût est estimé à 2 990 € TTC. Le conseil municipal a voté la demande de subvention auprès de l'ADEME et de la région Centre.

AFFAIRE N° 15	Approbation de la charte des collections pour le réseau des médiathèques et de lecture publique Agorame	Rapporteur : Mme PILTE
-----------------------------	--	-----------------------------------

Le 23 octobre 2008, le conseil communautaire de l'agglomération montargoise a approuvé la charte des collections pour le réseau des médiathèques et de lecture publique. Cette charte a pour objet de lister les objectifs généraux de constitution et d'organisation des collections afin d'obtenir une cohérence au sein du réseau des médiathèques, tout en laissant à chaque commune ses spécificités. Comme il s'agit d'une démarche intercommunale prenant en compte les demandes de Châlette, le conseil municipal a approuvé ce document.

AFFAIRE N° 16	Convention avec la région Centre dans le cadre du contrat « Saison culturelle » 2009	Rapporteur : Mme PILTE
-----------------------------	---	-----------------------------------

Par délibération du 26 juin 2007, le conseil municipal a approuvé une convention cadre de saison culturelle avec la Région Centre pour les années 2007 - 2008 et 2009. Le conseil municipal a autorisé le maire à signer avec la région Centre le contrat de « Saison culturelle » 2009. La programmation culturelle voir document ci-joint comporte 17 manifestations pour un coût de 114 168,59 euros T.T.C et la région Centre est sollicitée pour une subvention de 51 375,87 euros représentant 45 % de cette dépense.

AFFAIRE N° 17	Vote d'une subvention exceptionnelle au CCAS pour le dispositif d'aide sociale aux étudiants non éligibles à la bourse scolaire communale	Rapporteur : Mme PRIEUX
-----------------------------	--	------------------------------------

Comme certains étudiants ne sont pas éligibles à la bourse scolaire communale, le conseil municipal a attribué au CCAS une subvention exceptionnelle de 125 € pour mettre en place un dispositif d'aide sociale.

AFFAIRE N° 18	Vote d'une subvention complémentaire au comité de Montargis du Secours Populaire	Rapporteur : Mme PRIEUX
-----------------------------	---	------------------------------------

Le conseil municipal a voté une subvention exceptionnelle de 821 € au profit du comité de Montargis du Secours Populaire Français. Cela correspond à la moitié des recettes encaissées lors de l'organisation de la brocante du Bourg par l'association.

AFFAIRE N° 19	Tarifs des repas « adultes » des écoles utilisant la restauration scolaire	Rapporteur : M. PATUREAU
------------------------------------	---	---

En complément de la tarification des repas « enfants » servis dans les restaurants scolaires, le conseil municipal a fixé un tarif pour les repas pris par les adultes fréquentant les restaurants scolaires.

Il a fixé à 2,50 € le tarif repas adulte.

AFFAIRE N° 20	Fixation des tarifs de voyages organisés durant l'année 2009 au bénéfice des retraités et personnes âgées	Rapporteur : M. le maire
------------------------------------	--	---

La ville organise, par l'intermédiaire du SEMURPA (Service municipal des retraités et personnes âgées) en 2009 deux séjours, l'un en France, l'autre à l'étranger pour les retraités et personnes âgées. Les deux destinations retenues ont reçu un avis favorable de la commission des retraités et personnes âgées du 19 novembre 2008.

Le conseil municipal a fixé les tarifs suivants :

Retraités Chalettois : (1er voyage) : Prix de revient moins 10%

Retraités Chalettois : (2ème voyage) : Prix de revient moins 5%

Retraités hors commune, enfants ou petits enfants : Prix de revient

Le prix de revient comprend :

- L'hébergement en chambre double
- La pension complète, boissons comprises (tout inclus)
- Visites guidées, animations programmées
- Transport
- Assurances rapatriement et annulation

Compte tenu du prix de revient, les tarifs suivants seraient appliqués, sachant qu'il doit être versé un acompte de 30 % à l'inscription.

	STE MAXIME (Var) Du 13 au 17 Juin	TURQUIE Du 6 au 13 Septembre
Chalettois 1er voyage	488 € sur la base de 25 à 29 pers 456 € sur la base de 30 à 34 personnes 433 € sur la base de 35 à 39 personnes 416 € sur la base de 40 à 44 personnes	882 € sur la base de 30 à 34 pers. 872 € sur la base de 35 à 39 pers. 855 € sur la base de 40 à 44 pers. 846 € sur la base de 45 à 49 pers.
Chalettois 2 ème voyage dans l'année		930 € sur la base de 30 à 34 pers. 921 € sur la base de 35 à 39 pers. 903 € sur la base de 40 à 44 pers. 898 € sur la base de 45 à 49 pers.
Supplément Chambre individuelle	46 €	162 €
Retraités hors commune Enfants et Petits- enfants	542 € sur la base de 25 à 29pers 506 € sur la base de 30 à 34pers 481 € sur la base de 35 à 49 personnes 462 € sur la base de 40 à 44 personnes	979 € sur la base de 30 à 34 pers 969 € sur la base de 35 à 39 pers 950 € sur la base de 40 à 44 pers 945 € sur la base de 45 à 49 pers

AFFAIRE N° 21	Modification du tableau des effectifs du personnel communal	Rapporteur : M. BERTHIER
-----------------------------	--	---

Le conseil municipal a modifié le tableau des effectifs pour permettre la promotion et le recrutement de deux agents :

- Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, suite à la réussite d'un concours
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, pour la nomination d'un agent.

AFFAIRE N° 22	Compte rendu de la délégation d'attribution du maire	Rapporteur : M. le Maire
-----------------------------	---	---

Conformément à l'article L 2122-3 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire a rendu compte au conseil municipal des décisions prises en application de la délégation d'attributions que le conseil lui a confiée par délibération du 25 mars 2008. Il s'agit des décisions N° 70/08 à 88/08.

AFFAIRE N° 23	Communication de Monsieur le maire sur le service minimum d'accueil dans les écoles	Rapporteur : M. le Maire
-----------------------------	--	---

Le conseil municipal a pris acte de l'avis défavorable émis le 4 décembre 2008 par le comité technique paritaire (C.T.P.) sur la mise en œuvre du service minimum d'accueil dans les écoles. Le CTP a argué, notamment, que les agents n'ont pas la compétence ni le temps nécessaire, en raison de leurs tâches habituelles, pour assurer une telle mission et pour garantir la sécurité des enfants.

PROGRAMMATION CULTURELLE 2009

Dates	Artistes	Nature de la prestation
Samedi 24 janvier	Compagnie ACIDU	Chant / Humour
Samedi 14 février	X'PRESS	Danse Hip Hop
Mercredi 18 mars	La Cie des Chercheurs d'Arts Associés	Théâtre d'objets (jeune public)
Samedi 21 mars	Christophe Alévêque	Humour
Mercredi 18 avril	Concert J.C. Cholet	Cabaret Jazz
Samedi 16 mai	Batlik	Chanson
J. 28 et V. 29 mai	Jean-Baptiste LAYA Trio	Chanson
Samedi 6 juin	Compagnie ARSENIC	Grand Guignol
S. 21 et D. 22 juin	Ma Ville est un Monde	Musique
Samedi 20 septembre	Compagnie TUCHENN	Cabaret / Théâtre
Dimanche 4 octobre	Compagnie Lili Böm	Théâtre (jeune public)
Samedi 17 octobre	Nicolas Jules	Chanson
Samedi 21 novembre	Compagnie Théâtre Group'	Théâtre / Humour
S. 5 et D. 6 décembre	Jacques HAUROGNE	Chanson (jeune public)
J. 10 et V. 11 décembre	L'Illustre Famille Burattini	Jeune public
Dimanche 20 décembre	D'ixie et d'ailleurs	Fanfare
Dimanche 20 décembre	Bouquet de Magiciens	Spectacle déambulatoire